VILLE DE Mimizan *

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération n°21-074 en date du 15 juin 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 28 avril 2021,
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 30 avril 2021 après avis du comité technique en date du 28 avril 2021

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : ATTACHE PRINCIPAL

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
MARQUET FRANCK	ATTACHE	1er septembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
GASTON NADEGE	EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	1er septembre 2025
LIONNET LAURE	EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	1er septembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
OLHASQUE VALERIE	REDACTEUR	1er septembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
CHAMBRES LUDOVIC	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1er septembre 2025
CHAUBET STEPHANIE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1er septembre 2025
LASSERRE JEAN MICHEL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1er septembre 2025
SARRIO CHRISTOPHER	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1er septembre 2025
SIMAO ESTELLE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1er septembre 2025
VELADO AINHOA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1er septembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
21	11	10

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
6	3	3

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
LABAT LAURENT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE	1er septembre 2025
LAMBOTIN RENAUD	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE	1er septembre 2025
LAPIQUE LUDOVIC	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE	1er septembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	4	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

Avancement au grade de : ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION PRINCIPAL SECONDE CLASSE

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
OUIN JESSICA	ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION	1er septembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

Nom / Prénom	**Grade actuel**	**Date d'effet de la nomination**
DUBOIS MARIELE	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE	1er décembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion des Landes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la Collectivité.

Fait à Mimizan, le 25 juin 2025
Le Maire,
Frédéric POMAREZ

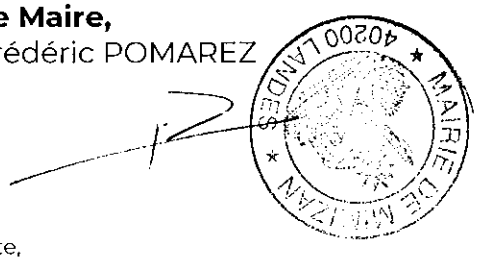

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.